

Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (FSTAE)

Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD)

Attestation

Bases légales :

Articles 14 à 19 de la Loi sur l'accueil des enfants (LAE), RSN 400.1 du 28 septembre 2010.

Articles 43 et 46 du Règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE), RSN 400.10 du 5 décembre 2011.

Articles 17 à 20 de la Loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD)

Articles 19 à 25 du Règlement d'application de la loi sur le fonds d'encouragement à la formation duale (RFFD)

Arrêté du Conseil d'État fixant le montant de la contribution des employeurs au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial pour l'année 2021.

Dans le cadre de notre travail de révision relatif aux montants versés par les caisses de compensation pour allocations familiales perçus auprès des employeurs, nous avons procédé, pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 au **contrôle de l'exécution des obligations de la caisse _____ découlant des bases légales mentionnées ci-dessus.**

Nos vérifications ont été effectuées selon les normes de révisions légales et usuelles applicables aux caisses de compensation et nous avons tenu compte des dispositions réglementaires en vigueur au 31.12.2021.

Nous avons notamment procédé aux contrôles de la comptabilité et de la gestion de manière suffisamment étendue pour pouvoir confirmer que la caisse de compensation a pris toutes les mesures utiles à l'égard des employeurs affiliés :

- pour procéder à leur assujettissement et prendre les décisions relatives à leurs contributions ;
- pour facturer les cotisations ;
- pour assurer le paiement des cotisations (y compris pour les cas relevant du contentieux).

Par ailleurs, nos sondages nous permettent de confirmer :

- que les montants transférés au FSTAE et au FFD correspondent à l'ensemble des paiements de cotisations reçus (sous déduction du montant réglementaire des frais administratifs) ;
- que les informations transmises au Conseil de gestion du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial et au Conseil de gestion du fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual relatives notamment au volume du contentieux correspondent à la réalité.

Lieu et date :

Timbre et signature de l'organe de révision

.....

Annexe à joindre à la présente attestation : **Formulaire d'annonce du montant des contributions perçues pour l'année 2021.**